L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.

NO 81 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS;

ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; cinq piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra point paiement payer à sa domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans cela ils seront tenus de le terme de leur abonnement se soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 96 piastres. Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 800. Les personnes qui entretiennent bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la paramasse, 800. Ces chargements ne seront à l'étude et à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré ch que lois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des manages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public, les ventes d'immeubles, leurs insertions, les noms et marques des passagers, les annonces de librairie &c. &c., le rien payer autant que les annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 81 par carré pour chaque insertion

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, seront à la discrétion du propriétaire de l'abeille.

Les Annonces qui ne paraîtront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite ne sera publiée à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Tuteurs et autres ont ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer des ventes, par des nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payeront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paie double du prix ordinaire.

POÊLES !—POÊLES !—S. Lacke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spear, patentes, de toutes grandeurs ; poêles dite Radiateurs, à charbon, de différentes grandeurs ; poêles à cornaux, idem à James, à deux et trois bouilleurs ; fours de campagne ; poêles à navires et à steamboats, tuyaux, tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande. 30 déc—

MORUS MULTICAULIS—Tiges mille Morus Multicaulis et peupliers, à bord de la barque française Mennor, actuellement ici, venant de Marseilles.

H. & W. ANDERSON,
82 et 84, rue Tchoupitoulas.
on hâ WILLIAM DINN,
17, rue de la Commune.

17 jan

On donnera avis de l'arrivée du navire 19 jan

MORUS MULTICAULIS on un rivers de la Chine. Un superbe lot récemment reçu et à vendre par

MAGEE & Co.
4, Vieille Levée.

17 jan

A VENDRE en gros, en lots convenables, aux acheteurs, au no. 38, Vieille Levée, entre les rues Bienville et dans Douane, un assortiment splendide de hardes de goût pour printemps et été, manufactures par Martin, Mathieu & co., de Baltimore, des meilleures marchandises anglaises et des plus nouveaux patrons. Une grande partie de cet envoi est expressément pour le commerce en détail de cette ville. Les matériaux ayant été importés directement par les propriétaires, ils peuvent en être vendus bas pour l'attention on de bonne cautions, ou en échange pour du coton ou du sucre de la Nlle. Orléans en payant une prime.—A aussi, pour clôre une consignation, 2 caisses lyonaises nuprunées, 2 caisses soie crossée.

29 jan—tj J. DYKES, agent.

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE. — Seront données à la personne ou aux personnes qui arrêteront le nègre nommé AMOS, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, assez robuste, son visage est jaune et mince, il a une blessure sur une de ses jambes. Il était vêtu lorsqu'il s'est absenté, d'une pare de pantalon de canevet et d'un gilet de même étoffe et avait aussi d'autres hardes au moment de son absence. Il est parti de l'habitation St. James, dans la nuit du 29 du mois dernier. On suppose qu'il se dirigera à la ville, parce que l'esquif d'un des voisins a été enlevé la nuit suivante et sans doute il essayera de s'engager à bord de quelques bateaux. Les capitaines de bâtiments sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. Amos est très intelligent et a été employé auparavant comme marin à bord des bâtiments côtiers, et tâchera de se faire passer pour libre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat ou qui l'aura à John A. David, No. 183, rue Royale, Nouvelle-Orléans, ou à

7 fev—13jan DAVIS & ROBIN ST. JAMES

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulatre nommé MAIMON, ré d'un entrepreneur à M. Jacques Barnes, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de venir en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
6 sept—29 FRANCOIS GARIC, shérif

PARFUMERIES. 10 caisses parfumeries, comme ci après :

50 Douzaines Huile de Macassar.
50 do Eau de vie de Lavande dite en 4 bte;
50 do do do ghutrée, do;
50 do do do double, en 4 bte;
50 do do ambrée, do;
25 do Eau de Cologne de Leroy;
25 do do garantie de Prevost;
100 do Extrait d'oiseaux do par 8 onces;
50 do do do par 1 once;
50 do do de Dubros, par 2 onces;
50 do do do par 1 once.

A vendre par BROCARD & NORES.
31—15 166, rue de Chartres

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le souseigné, dans son magasin, rue Toulouse No 54

40 barriques vin de Bordeaux Montefefrand
25 do do do St. Julien Médoc
50 barils vin blanc de haut Sauterne
25 do do Graves
6 pipes vieille eau de vie de Cognac
45 barils vin de Madère sec
250 caisses vin St. Julien Médoc
120 do do pouillac do
50 do fruits à l'eau de vie
100 pantes assorte eurline
100 caisses liqueur surfine assortie
30 do Kerchewaser
10 do sardines à l'huile et au beurre
5 do petits pois : 1 do truffe pure,
6 de fraises et cerises conservées en 1/2 bouteilles de Nantes
600 paniers de guignolet d'Angers
100 caisses confitures assorties, en pots de verre
100 caisses Curaçoa en cruchon
100 do absinthe de Suisse
40 do fleurs d'oranger
20 do eau de vie de Dantzack
20 do liqueur fine en cruchon de porcelaine
40 do fruit tout prune
40 de Maraquins
8 do de thon mariné à l'huile
100 barriques vins de Marseille
250 caisses vin muscat frontignan
70 do savon blanc de Marseille
100 paniers d'huile olive de plagnole
50 do de jaunes huile olive de plagnole
100 dame jeannes huile olive
7 malles parfumerie assortie
4 caisses eau de Cologne
1 caisse brosse à soulier
20 paniers bouteilles vides
8 dames jeannes de grandes corbeilles pour Boutanger
rent de Philadelphie, avec divers emplois de tonneaux et aussi des roues de rechange, du pour planteur.
11 jan B. JUETTE

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.

Par ordre de la direction.
5 déc—1y WM FURST, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 11,495. James Henry Duck contre ses créanciers. La cession des biens du petitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les dits créanciers s'assemblent dans l'étude de D. L. McCay, not. public, mardi, 22 février 1839, pour y délibérer sur les affaires dudit insolvable, et toute poursuite contre sa personne ou sa propriété sont par le présent arrêté.

Par ordre de la Cour — Bureau du Greffier, 31 janvier 1839. ARMAND PITOT
1 fev—3 greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvel